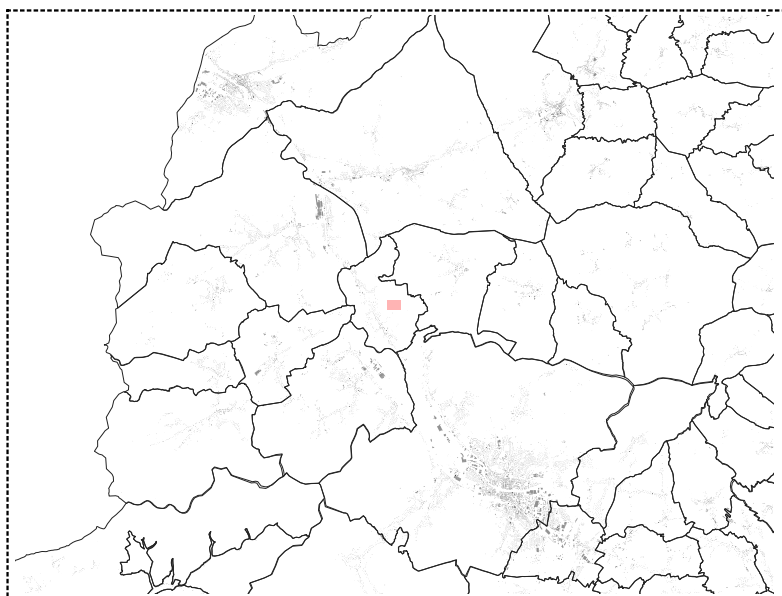
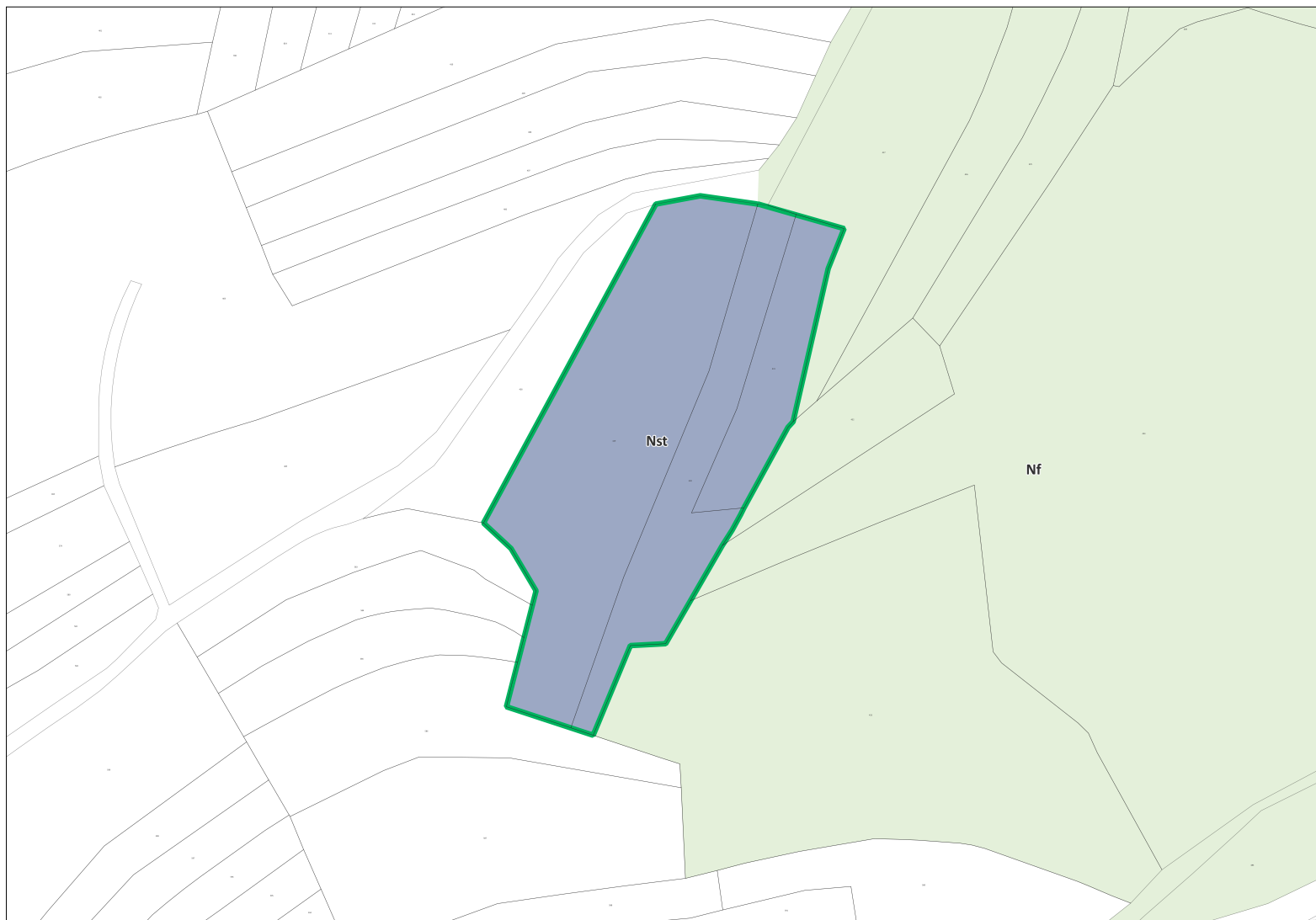




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nst

STECAL : Secteur naturel où le stockage de matériaux est autorisé

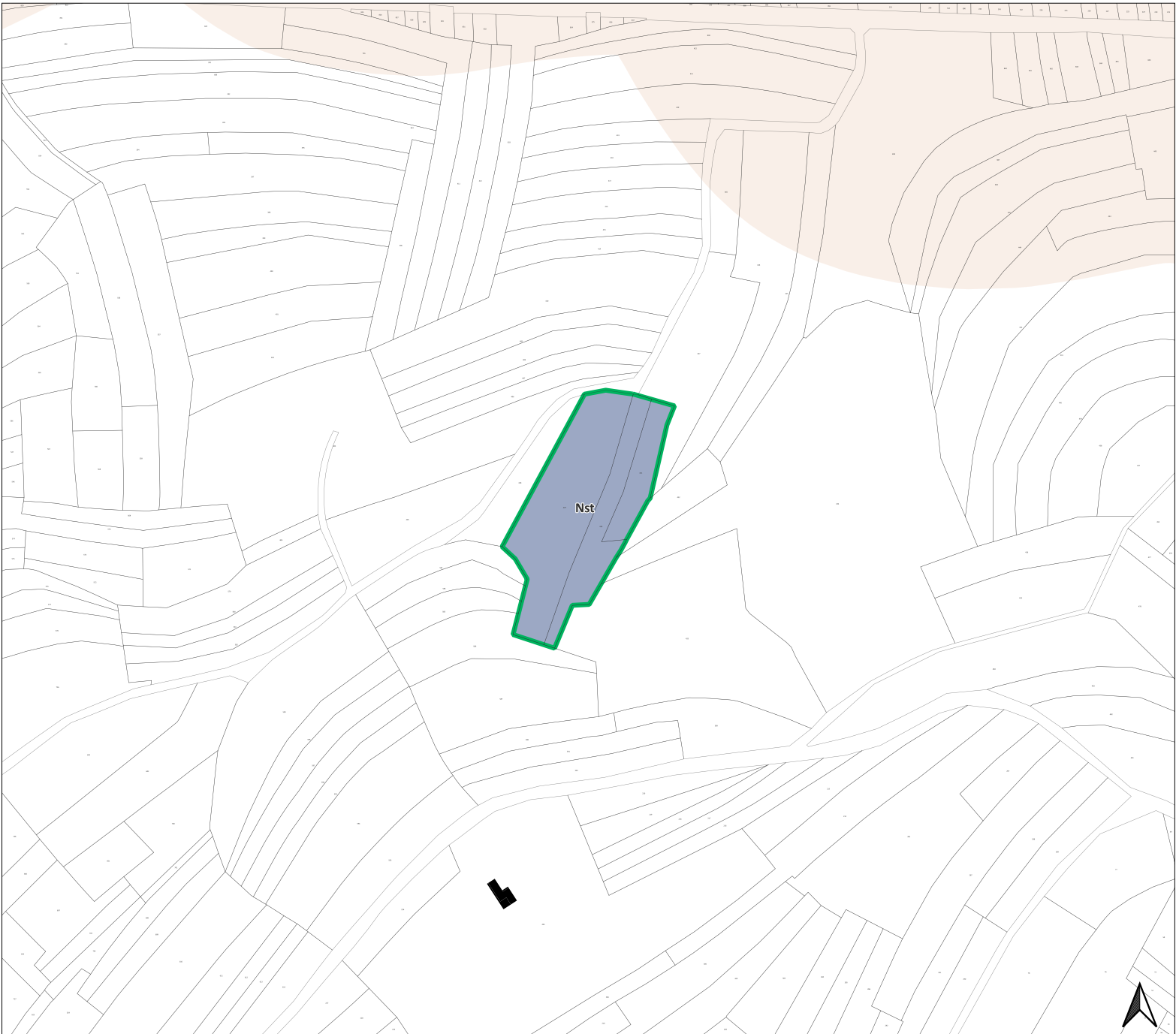
SURFACE (en ha) : 1.2

PROJET : > Site existant

> Privé

> Permettre le stockage de matériaux





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nst

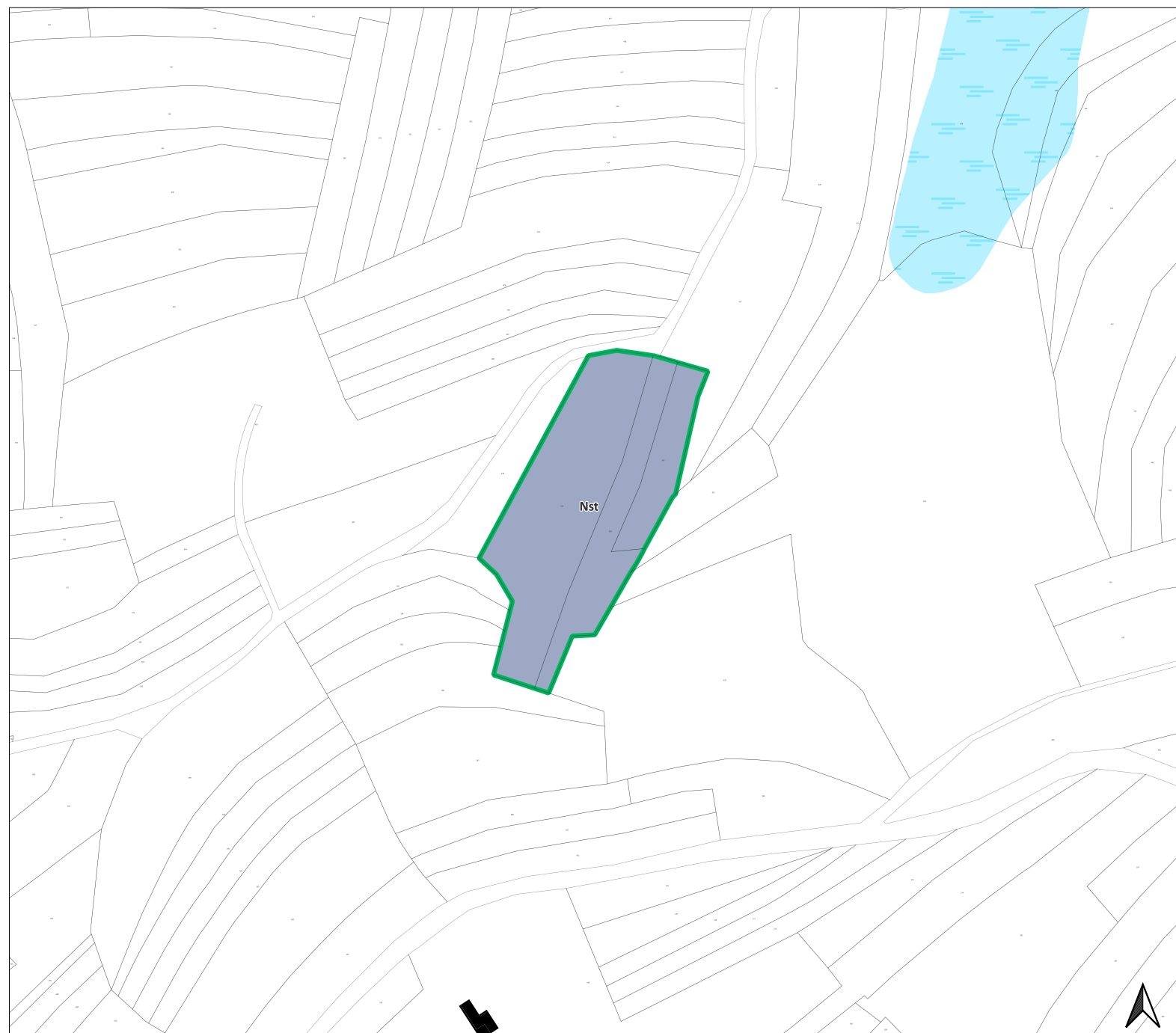
STECAL : Secteur naturel où le stockage de matériaux est autorisé

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

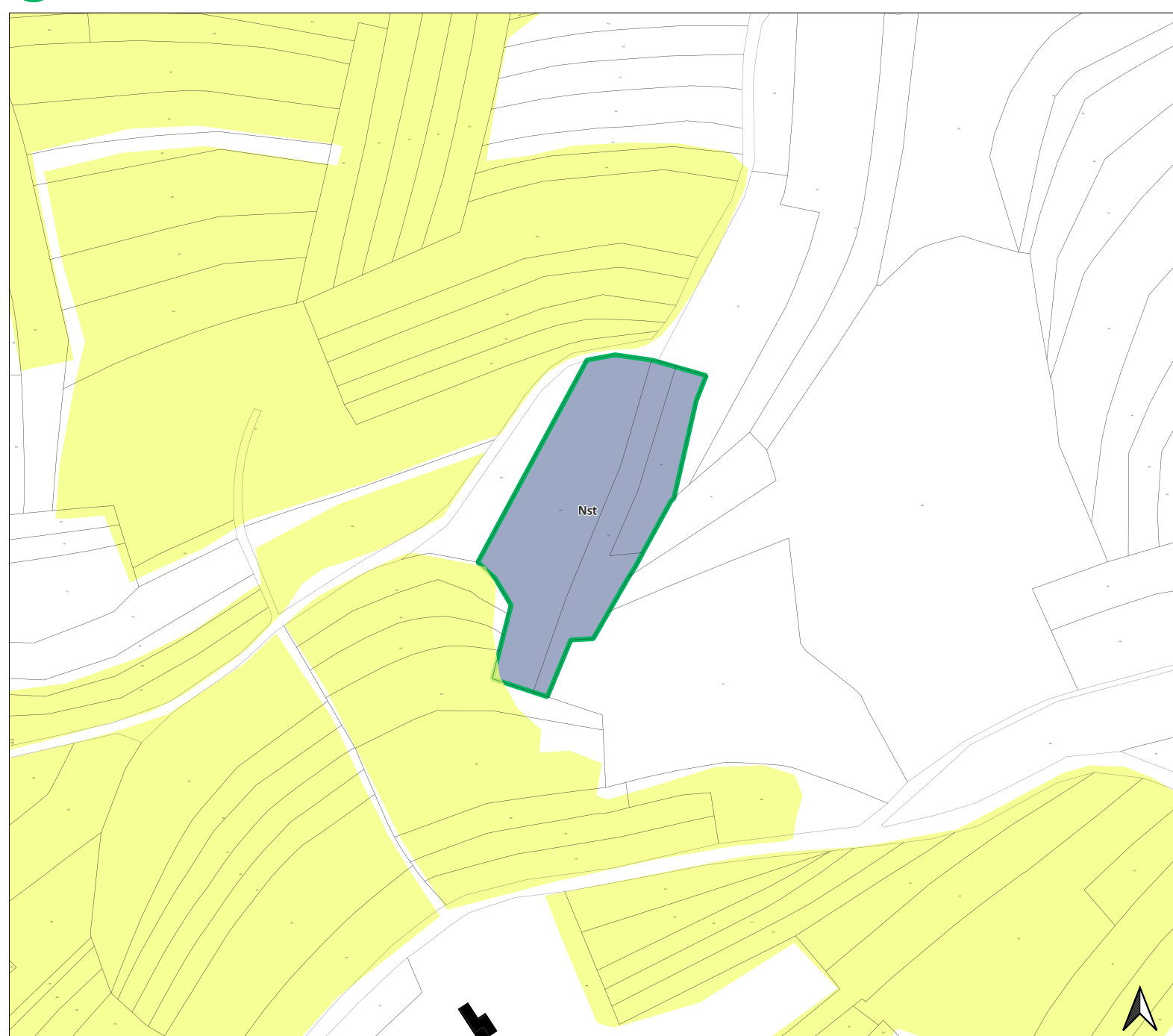
- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction
- ARGILES
- Faible
 - Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nst
STECAL : Secteur naturel où le stockage de matériaux est autorisé
ENJEUX : Le secteur n'est pas concerné par des enjeux environnementaux ou paysagers. Le site est déjà artificialisé. Aucun impact n'est attendu.

-  Délimitation du secteur
- Enjeux environnementaux et paysagers**
 -  Arrêté de Protection de Biotope
 -  ZNIEFF 1
 -  ZNIEFF 2
 -  NATURA 2000
 -  Zone Humide Effective
 -  Réserve nationale
 -  Réservoirs trame prairie
 -  Corridors trame prairie
 -  Réservoirs trame forêt
 -  Corridors trame forêt
 -  Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nst
STECAL : Secteur naturel où le stockage de matériaux est autorisé
ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles**
 - Bâtiments agricoles
 - Périmètre ICPE
 - Périmètre RSD
 - Registre Parcellaire Graphique 2022

- Enjeux forestiers**
 - ONF- Forêts Publiques